



**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS  
TOURISTIQUES CONCERTES DE MOLIETS ET MAÛ**

**N° 2**

**Objet : Missions de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Moliets : approbation de l'avenant n° 4**

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de Monsieur Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes**

- M. Xavier FORTINON
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Olivier MARTINEZ
- Mme Sandra TOLLIS

**Représentant la commune de Moliets-et-Maû**

- M. François GUILLAMET
- M. Patrick LABORDE
- Mme Corinne VERDIER-SLAWINSKI

Avaient donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Cyril GAYSSOT
- Mme Muriel LAGORCE à M. Olivier MARTINEZ
- Mme Agathe BOURRETERE à Mme Sandra TOLLIS

Etait excusée :

- Mme Eva BELIN

Etaient également présents :

- M. David ASTRUC, Directeur de la SPL SOGEM
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement
- Pour le Conseil départemental :
  - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

\* \* \*



**Le Comité Syndical,**

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue entre la SATEL et le Syndicat Mixte le 25 juin 2013 d'une durée de 4 ans pour la réalisation de prestations de travaux de rénovation du patrimoine immobilier de la station de Moliets-et-Maâ sous la forme de marchés à bon de commande pour un montant maximum de 720 000 € HT, ensemble les avenants n° 1, 2 et 3 en date des 28 mars 2017, 22 janvier 2019 et du 4 juin 2021 prolongeant la durée dudit mandat,

CONSIDERANT que, dans la mesure où l'ensemble des travaux de rénovation n'a pas été réalisé, il y a lieu de prolonger ledit mandat de maîtrise d'ouvrage jusqu'au 31 décembre 2023 et d'augmenter l'enveloppe maximum des travaux de 80 000 € HT, portant le montant total maximum à 800 000 € HT soit 960 000 € TTC,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**DECIDE :**

- d'approuver l'avenant n° 4 à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation du patrimoine immobilier de la station de Moliets-et-Maâ conclue entre la SATEL et le Syndicat Mixte tel qu'il est joint à la présente délibération, ayant pour objet de prolonger la durée dudit mandat jusqu'au 31 décembre 2023 et d'augmenter le montant maximum des travaux faisant l'objet de l'émission de bons de commande de 80 000 € HT supplémentaires,
- et d'autoriser le Président à signer ledit avenant.

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON



Département des Landes

**SYNDICAT MIXTE  
DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES  
CONCERTES DE MOLIETS ET MAA**

**Missions de mandat de maîtrise d'ouvrage  
pour la réalisation de travaux de rénovation  
concernant le patrimoine immobilier  
de la station touristique de Moliets**

**Avenant n° 4**

**ENTRE LES SOUSSIGNES**

**Le SYNDICAT MIXTE DES ZONES D'AMENAGEMENTS TOURISTIQUES CONCERTES DE MOLIETS-ET-MAA**, représenté par son Président en exercice, Monsieur Xavier FORTINON,

Et qui sera désigné dans ce qui suit par le terme « Le Syndicat Mixte »,

d'une part,

**ET**

**La SOCIETE D'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET D'EQUIPEMENT DES LANDES (S.A.T.E.L.)** représentée par son Directeur Monsieur Frédéric DASSIE,

Et qui sera désignée dans ce qui suit par le terme « La SATEL »,

d'autre part,

**Il a été d'abord exposé puis convenu ce qui suit :**

Par convention de mandat conclue le 25 juin 2013, le Syndicat Mixte a décidé de confier à la SATEL, pour une durée de 4 ans, un marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de rénovation concernant le patrimoine immobilier de la station touristique de Mollets-et-Maâ, sous la forme d'un marché à bons de commande d'un montant maximum de 720 000 € HT.

Par avenants successifs des 28 mars 2017, 22 janvier 2019 et 4 juin 2021, la durée dudit mandat a été prolongée. Celui-ci s'achève le 25 juin 2023.

Compte tenu de la nécessité de réaliser notamment de nouveaux travaux de sécurité, il y a lieu, d'une part, de prolonger la durée dudit mandat jusqu'au 31 décembre 2023 et, d'autre part, d'augmenter le montant maximum des bons de commandes émis dans le cadre du présent mandat de maîtrise d'ouvrage de 80 000 € HT.

**ARTICLE 1 – DUREE DU MARCHE**

---

La durée du marché est prolongée jusqu'au 31 décembre 2023.

**ARTICLE 2 – AUGMENTATION DU MONTANT MAXIMUM DES TRAVAUX FAISANT L'OBJET DE L'EMISSION DE BONS DE COMMANDE**

---

Le montant maximum des prestations de travaux faisant l'objet de l'émission de bons de commande dans le cadre du mandat confié à la SATEL le 25 juin 2013 est augmenté de 80 000 € HT supplémentaires, portant le montant total maximum à 800 000 € HT soit 960 000 € TTC.

**ARTICLE 3 – CLAUSE FINALE**

---

Toutes les clauses et conditions du marché initial non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Pour le Syndicat Mixte,

Pour la SATEL,

Xavier FORTINON  
Président

Frédéric DASSIE  
Directeur